

Réunion de rentrée cycle d'apprentissage natation
Bassin aquatique Diabolo
Jeudi 8 septembre 2022, 17h00 IEN Romans Isère

– **Présentation des intervenants :**

M. Yves Boulinguez, Grande Agglo, Alexandre Vignon, Grande Agglo, M.HUGON Thibault, directeur du centre aquatique Diabolo, M. GABORIT Christopher, chef de bassin du centre aquatique Diabolo Fanny Humbert, Responsable équipe MNS, Véronique Bordaz CPC IEN Romans Vercors mission EPS, Liautard Marina, CPC IEN Romans Isère mission ESP

Excusés : IEN des deux circonscriptions

– **Présentation des objectifs et du contenu de la réunion**

Cette réunion a pour objectif de :

- vous informer sur les conditions d'organisation du cycle d'apprentissage : protocole sanitaire, planning, transport, conditions d'accueil sur le site
- vous présenter le cadre réglementaire **avec la nouvelle note de service natation du 28 février 2022**, les ressources pédagogiques disponibles pour vous accompagner dans la mise en œuvre du cycle d'apprentissage natation

– **Déroulé de la réunion :**

Le compte rendu de la réunion sera disponible sur le site de l' IEN dans l'article intitulé : «Mise en œuvre du cycle d'apprentissage natation cycle 2 et cycle 3 piscine Diabolo 2022-2023 » afin que chacun puisse rendre compte aisément de la réunion au reste des PE de l'équipe de l'école. De même que l'ensemble des documents évoqués durant la réunion de rentrée. Insister sur le fait que cette communication en reste de l'équipe doit être effective.

<http://www.ac-grenoble.fr/ien.paysderomans/wordpress/?p=4155>

1. Mise en œuvre du protocole sanitaire pour l'année scolaire 2022-2023 : *Intervention CPC*

- Le protocole publié le 18 juillet 2022 comporte 4 niveaux : socle, niveau 1 vert, niveau 2 orange et niveau 3 rouge.
Vous trouverez le détail des différents niveaux, ainsi qu'une infographie synthétisant les principales dispositions ici : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

Au regard de la situation sanitaire, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau socle est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national. Les activités physiques et sportives peuvent se dérouler sans restriction.

- La dernière Foire Aux Questions du MENJ (version du 23/08/22) précise qu'un délai de mise en œuvre de 10 jours sera recherché en cas de changement de niveau du protocole.
Ainsi, faudra-t-il anticiper un éventuel passage en cours d'année en niveau 2 orange qui impliquerait une limitation du brassage entre les classes.

2. Les plannings des séances transmis aux écoles: *Intervention de M.Alexandre Vignon*

- Descriptif de l'organisation des cycles d'apprentissage pour 2022-2023 : cycles d'apprentissage semi massés ou massés selon les niveaux de classes et les périodes.
- S'assurer que tous les PE présents ont bien récupéré le planning de la première période phase 2 et 3.
- Les plannings des phases 3,4,5, seront transmis avant les vacances d'automne.
- Le planning des horaires des cars sera transmis sous peu.
- En cas de problème (retard, absence, problème du passage du car, ...) transmettre les informations **le plus rapidement possible à M.Vignon, en l'appelant directement sur son portable.** M.Vignon se fera le relais de l'information auprès des personnes concernées, transport, piscine. En cas d'absence d'un MNS M.Vignon informera directement l'école. Communiquer aux PE les coordonnées de M.Vignon :

Alexandre VIGNON

Responsable planifications scolaires & événementiels sportifs

Direction des sports

Valence Romans Agglo

Site de Valence

Tél. : 04 75 63 76 78 / Poste 7678

Portable : 06 81 80 12 56

alexandre.vignon@valenceromansagglo.fr

- La séance d'habillage déshabillage a été évaluée entre 15 et 20 minutes. Faire remonter si ce temps est insuffisant ou au contraire trop long.
- Etre bien à l'heure au départ du car.
- Le car peut transporter 59 personnes assises maximum. Voire 63 mais exceptionnel parce que peu de cars de cette capacité. Penser à bien vérifier l'effectif total enfants + adultes.

3. Des sessions d'information natation à destination des IEB en vue de leur agrément :

Intervention CPC

- En référence aux consignes données par les IEN, des sessions d'information natation sont organisées à destination des accompagnateurs bénévoles en vue de leur agrément. **La partie théorique de la session se déroule en distanciel et le test pratique en présentiel. Se reporter aux consignes transmises via les différents courriers envoyés aux écoles. La partie pratique de la première session aura lieu le vendredi 9 septembre à la piscine Serge Buttet à 17h30.** La prochaine aura lieu le lundi 30 janvier à 17h30 à la piscine Serge Buttet.
- Les inscriptions des bénévoles à ces sessions d'information (test de compétence en présentiel + information théorique d'ordre réglementaire, didactique et pédagogiques en distanciel) et leur demande d'agrément (vérification de l'honorabilité des intervenants et du volet pédagogique) se font par l'intermédiaire de l'application Génie.
- Une trace écrite résumant l'essentiel du contenu de l'information théorique est remise aux bénévoles à l'issue de la session d'information. (Le document est disponible en annexe dans le projet pédagogique et dans l'article sur le site de l'IEN)

4. **Un texte de référence dont il vous faut absolument prendre connaissance: la note de service du 28 -02-2022 intitulée : Contribution de l'école à l'aisance aquatique**

La présente note de service a pour objet de **définir les conditions de l'acquisition par les élèves, dès leur plus jeune âge, d'une aisance suffisante pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique et de définir l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire, dans le respect de la réglementation en vigueur.**

Elle vise à faire **toute sa place aux premiers apprentissages permettant d'évoluer en sécurité dans un milieu aquatique surveillé** tout en conservant **la perspective de la construction des compétences**, par la pratique de la natation et des activités aquatiques, définies par le programme de l'éducation physique et sportive (EPS) au fil de la scolarité.

Elle abroge la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans le premier et le second degré.

La note de service se présente sous la forme de cinq paragraphes et quatre annexes

Les cinq paragraphes :

- A. De l'aisance aquatique au cycle 1 au savoir-nager en sécurité du cycle 2 au cycle 3 et au-delà : un parcours de formation pour devenir nageur
- B. L'enseignement de la natation : dimensions pédagogiques
- C. Responsabilités des professeurs et des intervenants
- D. Assurer l'enseignement et la sécurité de tous les élèves: contexte et surveillance

Les quatre annexes :

- Annexe 1 - Les intervenants pour l'enseignement de la natation dans le premier degré
- Annexe 2 - L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)
- Annexe 3 – L'aisance aquatique, repères et paliers d'acquisitions
- Annexe 4 – le test Pass-nautique (ex aisance-aquatique)

PPTX de présentation disponible sur le site de l'IEN Romans Isère

5. **Des repères importants : les programmes de 2020 et les progressions parues en janvier 2012, disponibles dans le projet pédagogique**

6. **Un autre texte de référence qui précise les préconisations départementales : le vademecum EPS 26 version 2021** disponible sur les sites des IEN et sur le site EPS26.

Information concernant la baignade récréative à préciser.

« LES BAIGNADES RECREATIVES : dans tous les cas de figure, pour être acceptées, elles devront figurer dans l'emploi du temps de la sortie avec nuitée uniquement et s'inscrire dans un projet pédagogique validé par l'IEN. Seuls les élèves de plus de 6 ans pourront en bénéficier. »

7. **Conditions d'accueil des classes sur le site de la piscine Diabolo**

- **Projet pédagogique de co-intervention dûment rempli par l'école à remettre au centre aquatique avant le début cycle (le déposer auprès des hôtesse d'accueil), ou à remettre aux MNS lors de la première séance. Envoyer ensuite le document signé par tous les partenaires du projet à l'IEN.**
- **Prendre connaissance de l'extrait du POSS, le signer et le remettre au MNS lors de la première séance. Document disponible sur le site de l'IEN.**

- **Fiche de présence à renseigner à chaque séance et à remettre aux MNS au terme du cycle d'apprentissage .**
- Un bassin mis à disposition de 414 m2 pour accueillir 2 classes, le bassin d'apprentissage de 326m2 est réservé au public.
- Un surveillant de bassin et 2 MNS en situation de co enseignement seront présents à chaque séance.
- Capacité d'accueil pour une séance : 60 enfants (ceci signifie que les classes ont bien 20 enfants).
- Un cheminement parfaitement balisé pour arriver jusqu'au bassin, décrit dans le projet pédagogique.
- Du petit matériel à disposition, qui sera rangé à la fin de chaque séance.
- Deux consignes essentielles : On ne court pas. On ne chahute pas. On ne crie pas.
- **Des enseignants et des accompagnateurs en tenue adaptée au lieu et à l'activité** (au minimum short et tee-shirt (tenue de ville à proscrire), **pas de parent vie collective sur les gradins ni au bord du bassin**, seul un parent vie collective positionné à la sortie du pédiluve pour les aller-retour aux toilettes. Les autres parents vie collective attendant dans le hall d'entrée la fin de la séance.
- **Penser à communiquer avec les MNS au sujet des élèves à profil et à besoins particuliers relevant ou non de l'ASH. Information à redonner sur plusieurs séances au début du cycle d'apprentissage.**
- **Obligation de transmettre à l'arrivée la fiche des pré groupes qui aura et été préparée obligatoirement par l'enseignant.**
- **Prendre quelques minutes à la fin de la séance pour échanger avec les MNS** au sujet du suivi des élèves, du déroulé de la séance, des questionnements ou des difficultés éventuelles. Ne pas attendre pour éviter les tensions.

8. Des impératifs pédagogiques, en préambule à la présentation du projet pédagogique :

Des impératifs qui apparaissent dorénavant clairement dans la note de service natation de février 2022

- Appropriation du projet pédagogique par les enseignants, celui-ci est disponible sur les sites des circonscriptions. **Une des condition clé de la réussite des apprentissages des élèves.**
- Présentation du projet aux familles et aux élèves en amont des séances
- Présentation du projet aux IBE natation agréés
- Importance de la mise en place de la phase de familiarisation en classe en amont du début du cycle d'apprentissage, importance du retour en classe sur les séances vécues en bassin, importance de l'interdisciplinarité (cf nouveaux programmes)
- Un support pour accompagner le cycle d'apprentissage : le carnet du nageur
- Divers documents disponibles sur les sites des circonscriptions : Projet pédagogique, documents/ressources pour aider à élaborer un projet interdisciplinaire de classe par exemple le carnet du nageur, une bibliographie (albums), le vademecum EPS Drôme.

9. Présentation du projet pédagogique cycle 2 et 3 DIABOLO 2022-2023 , projet révisé et accessible sur le site de l'IEN Romans Isère et dans la note de service EPS.

10. Formation continue : Stage natation 3 journées prévues (1 par bassin : sud, centre et nord) en Mars 2023. Pensez à vous inscrire dans le plan de formation départemental du 8 au 28 septembre 2022.

11. Questions diverses